

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 Novembre 2015

Présents : Gabriel DESBROSSE - Bruno ALEX - Laurence BERT – Charles BRUN - Olivier CARTET- Christophe CHATAL – Chantal DELANGLE - Maxime GASDON– Véronique FESSY – Hubert MONDIERE- Bernard PIVOT – Mickaël RIVIERE - Nathalie VALENTIN – Danielle LACOUR.

Absent : Alain DAYET.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 Octobre 2015.
2. Décision Modificative « Multiservices ».
3. Point sur le Multiservices.
4. Délibération « Déclassement d'une partie du chemin rural situé à « Bois Féchet - enquête publique préalable ».
5. Décision modificative « Machine auto-laveuse de la salle des fêtes ».
6. Taxe d'Aménagement : exonération des abris de jardins soumis à déclaration préalable.
7. Discussion sur le nouveau schéma des intercommunalités.
8. Questions diverses.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 Octobre 2015.

Il est approuvé à l'unanimité.

2. Décision Modificative « Multiservices »

Monsieur le Maire informe le Conseil que, compte tenu de l'obligation de prévoir des crédits budgétaires en H.T. , du décalage dans la récupération de la TVA, et du paiement des factures en T.T.C., il sera nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires sur l'opération 233 « Multiservices. En effet, il reste 68 581,13 € sur l'opération 233. **Or, il manque environ 91 500 € afin d'être certain de pouvoir payer toutes les factures dans l'attente du versement des subventions.** Une décision modificative est donc nécessaire.

Il est proposé de prélever sur les opérations suivantes les montants suivants :

N° de Com pte	Opération	Libellé de l'opération	Montant prélevé
2313	269	Multiservices – 2 logements	48 000 €
2315	271	Voirie 2015	15 000 €
2313	273	Toiture mairie et salle des associations	28 500 €
Total			91 500 €

Ces 91 500 € seront affectés sur le compte 2313- opération 233 –Multiservices.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette décision modificative.

Monsieur le Maire ajoute en conclusion que :

- Il est probable que nous n'allons pas nous servir de la ligne de trésorerie grâce à la vente du terrain communal à Mr et Mme MATHEVET ; cette vente va permettre un encaissement de 50 000 €.
- Le montant total des avenants, à ce jour, est de l'ordre de 4 600 €.

3. Point Multiservices :

Par le Maire et Charles BRUN :

Le chantier est terminé et les nouveaux exploitants ont pu ouvrir le nouveau commerce le 05 novembre 2015.

L'inauguration du Multiservices aura lieu le samedi 28 novembre 2015 à 11 h. Les invitations ont été envoyées.

Olivier CARTET souligne la mauvaise acoustique dans la partie « Café » alors que sur la partie « Restaurant », il y a une bonne acoustique. Cela s'explique par le fait que le plafond du bar n'a pas été refait.

4. Délibération « Déclassement d'une partie du chemin rural situé à « Bois Féchet – enquête publique préalable » .

Le Maire donne la parole à Charles BRUN. Celui-ci précise qu'il est prêt à vendre une petite bande de terrain à Mr Jacques ROUX afin de régler le litige. Ensuite, Mr ROUX échangera cette bande de terrain acquise auprès de Mr BRUN, avec une partie d'un chemin rural située à « **Briais/ La Chicanne** »

Afin de procéder à cet échange, une enquête publique va être nécessaire afin de déclasser cette partie du chemin rural appartenant aujourd'hui au domaine privé de la commune.

Monsieur ROUX est prêt à payer tous les frais inhérents à cette procédure.

La procédure sera longue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 1 abstention et 13 voix « pour » décide :

- De procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural située à « Briais / la Chicanne ».
- D'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

5. Décision Modificative « Machine auto-laveuse de la SDF »

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la nécessité d'acheter une nouvelle machine « Auto-laveuse » pour le nettoyage de la salle des Fêtes, l'ancienne étant hors service et irréparable.

Il informe qu'il a demandé plusieurs devis. Le moins cher est celui de l'entreprise GIRERD avec une machine de marque « ICA » : 2441 € H.T. soit 2929,20 € TTC. Il précise que cette entreprise intervient sur panne (une agence à Cuinzier).

Cette opération n'a pas été prévue au moment du vote du budget primitif 2015 et afin de payer la facture, il est nécessaire de créer l'opération 275 « Machine auto-laveuse de la salle des Fêtes », compte 2188, afin d'y affecter 3 000 € (TTC).

Il est proposé de prélever sur l'opération suivante :

N° de Compte	Opération	Libellé de l'opération	Montant prélevé
2315	271	Voirie 2015	3 000 €
Total			3 000 €

Ces 3 000 € seront affectés sur le compte 2188 – opération 275 « Machine auto-laveuse de la salle des Fêtes ».

Pour information, et après les 2 D.M., sur l'opération 271 « Voirie 2015 », il restera 6 132,04 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

6. Taxe d'aménagement : exonération des abris de jardin soumis à DP.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité d'exonérer de la taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'exonérer de la taxe d'aménagement les abris de jardins soumis à déclaration préalable (inférieurs à 20 m²).

7. Discussion sur le nouveau schéma des intercommunalités

Suite à l'intervention de Mr Jean-Yves BOIRE, Maire de PERREUX, convié ce soir à une réunion pour informer le Conseil Municipal de son expérience de commune membre de Roanne Agglomération, Monsieur le Maire propose d'échanger sur le projet de schéma de coopération intercommunale ; pour rappel, le projet du Préfet prévoit le rattachement de la COPLER avec Roanne Agglomération.

Il informe que la plupart des communes membres de la COPLER souhaitent se regrouper avec la Communauté de Communes de Vals d'Aix et d'Isable et la Communauté de Communes du Pays d'Urfé ainsi que la Communauté de Communes de Balbigny, et ne souhaitent pas se rattacher à Roanne Agglomération. Certains maires de ces communautés de communes sont en train de travailler ensemble pour le montage de leur dossier.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite délibérer aujourd'hui pour donner un avis sur le prochain regroupement intercommunal. Charles BRUN y est favorable, ainsi que d'autres conseillers.

Il pose donc la question suivante : suite au projet du Préfet sur le schéma départemental de regroupement intercommunal pour un rattachement de Pradines à Roanne Agglomération, le Conseil Municipal est-il d'accord ou opposé à un tel projet ?

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour que Pradines soit rattaché à Roanne Agglomération.

Une délibération sera prise pour formaliser cette décision.

Laurence BERT demande s'il faut informer le Préfet de la décision prise ce jour.

Un courrier sera élaboré auprès du Préfet pour demander un détachement de Pradines de la COPLER afin d'anticiper la demande de regroupement au sein de l'éventuelle nouvelle Communauté de Communes.

Ce même courrier pourrait être co- signé avec le Maire de Régnny, qui souhaite également intégrer Roanne Agglomération.

7. Questions diverses

- **Elections régionales des 6 et 13 décembre 2015** : emploi du temps des présents au bureau de vote.
- **Petit Pradinois** : distribution autour du 19 décembre 2015. Pour le projet de numérotation et dénomination des noms de rues dans le cadre de la fibre optique, il est évoqué l'idée de faire un appel pour connaître les avis des habitants.
- **Bilan SIEL – compétence SAGE** : Voir annexe 1.
- **Compte-rendu de la Commission « Enfance » et « Jeunesse » de la COPLER :**

°par Chantal DELANGLE : pour la Commission « Enfance » :

Elle informe des points suivants :

- point sur la natalité légèrement en baisse
- taux d'occupation des assistantes maternelles (95%) le plus élevé du territoire.
- Transfert de compétences : création d'une CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) ; pour les informations, 1 élu représente chaque commune, Charles BRUN pour Pradines : le travail de la CLECT est peu avancé, l'articulation du lien COPLER/ Commune n'est pas encore très définie (qui paie quoi ? qui fait quoi ?). Cette articulation devrait être au point pour fin décembre 2016.

°par Véronique FESSY : pour la Commission « Jeunesse » :

N'étant pas doté d'un centre de loisirs, Pradines n'est pas concerné.

- **Pose des illuminations le samedi 21 novembre 2015 à partir de 07H30.**
- **Projet d'aménagement aux abords du multiservices** : présenté par Christophe CHATAL : évaluation du projet et présentation des plans, du choix des matériaux. Néanmoins, il faut voir pour l'emplacement des jeux sur la place.
- **Prochaine réunion du Conseil Municipal** : mardi 15 décembre 2015 à 20H30.